

# Dépistage exceptionnel de la Covid-19 dans votre ville

Gratuit et sans rendez-vous

Munissez-vous de votre carte vitale et pièce d'identité.

Dans l'attestation de déplacement, cochez le motif « consultation et soins ».

L'Agence régionale de santé et votre commune vous facilitent  
l'accès aux tests de la Covid-19. Rendez-vous à

**NIELLES-LÈS-BLÉQUIN**  
**Chapiteau**  
(Situé à côté de la Mairie) - 7 La Place

**VENDREDI 7 MAI**  
de 9h à 14h

